

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 28 février 2007 à 9 h 30

« Egalité entre hommes et femmes : activité féminine, comportements démographiques, évolution des droits familiaux et conjugaux »

Document N°07

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Mariage, vie en couple et rupture d'union :
sous l'angle de la démographie**

Informations Sociales, N°122 - 2005

France Prioux

France Prioux - directrice de recherche à l'Ined

Mariage, vie en couple et rupture d'union

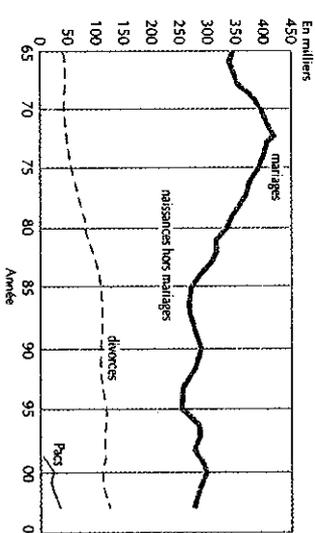
Sous l'angle de la démographie

Des mariages moins fréquents et des mises en couple plus tardives, des divorces en progression rapide, de plus en plus de naissances hors mariage... En trente ans, le paysage de la conjugalité a radicalement changé : il est devenu mouvant, fragile, complexe. Etat des lieux.

La période qui suit la Seconde Guerre mondiale jusqu'à la fin des années 1960 a parfois été qualifiée d'âge d'or du mariage : le mariage triomphait, le célibat n'ayant jamais été si rare et, même si les divorces étaient déjà fréquents dans certains pays, ils étaient très souvent suivis d'un remariage. Les couples se mariaient pour avoir des enfants ou lorsqu'un enfant avait été conçu - plus ou moins volontairement - comme en témoignaient les proportions croissantes de conceptions prénuptiales observées à cette époque. Les naissances hors mariage, alors qualifiées d'illégitimes, n'étaient le fait que d'une population marginale et semblaient en voie de disparition.

Tout change à partir des années 1970 : en France, comme dans la plupart des pays occidentaux à la même époque, le nombre de mariages chute rapidement et l'âge au mariage s'élève considérablement (graphique 1 et tableau 1) ; les divorces se multiplient, la proportion annuelle de divorces passe ainsi de 12 divorces pour 100 mariages en 1970, à plus de 40 pour 100 aujourd'hui ; quant aux naissances hors mariage, leur multiplication est encore plus forte car, en 2002, on enregistre presque 6 fois plus qu'en 1970, et elles représentent 44 % de l'ensemble des naissances contre 7 % en 1970.

ÉVOLUTION DES MARIAGES, DES DIVORCES, DES NAISSANCES HORS MARIAGE ET DES PACS DEPUIS 1965



Graphique 1 - Source : INSEE et ministère de la Justice

D'autres statistiques simples montrent que les nouveaux mariés d'aujourd'hui ressemblent de moins en moins à ceux d'hier (tableau 1) : un mariage sur quatre unit au moins un ou une divorcé(e), contre moins d'un sur dix en 1970 ; dans 28 % des cas, les nouveaux mariés ont déjà un ou plusieurs enfants communs, contre 5 % en 1970 ; au contraire, il est de plus en plus rare que la femme soit enceinte au moment de la cérémonie et, d'un mariage sur quatre en 1970, la proportion de conceptions prénuptiales est tombée à 8 % des mariages aujourd'hui. En quelques décennies, le mariage a perdu son caractère quasi obligatoire et ne semble plus être considéré comme le cadre dans lequel doivent naître et grandir tous les enfants.

QUÉLQUES STATISTIQUES SUR LES MARIAGES, LES DIVORCES ET LES NAISSANCES HORS MARIAGE

Années	% de mariages avec...			Âge moyen au premier mariage		Divorces		Naissances hors mariage	
	nombre de mariages	au moins un époux divorcé	au moins un enfant légitime	hommes	femmes	nombre mariages	p. 100 mariages *	nombre naissances	p. 100 naissances vivantes
1970	394 000	9 %	5 %	24,7 ans	22,5 ans	40 000	12 %	58 000	7 %
1985	269 000	21 %	11 %	26,2 ans	24,2 ans	108 000	30 %	150 000	20 %
2002	279 000	25 %	28 %	30,4 ans	28,2 ans	116 000	39 %	337 000	44 %

Tableau 1 - Source : INSEE et ministère de la Justice

(*) indicateur conjoncturel

Le déclin du mariage

Cette évolution s'explique par le fait que les nouvelles générations se sont détournées progressivement du mariage : alors que le célibat (légal) était plutôt rare – moins d'une femme sur dix des générations 1945-1950 ne s'est pas mariée – il se répand rapidement et devrait concerner trois femmes sur dix dans la génération 1970. Cette désaffection pour le mariage s'accompagne d'une élévation considérable de l'âge au mariage : les femmes nées en 1945 se sont mariées en moyenne à 22,3 ans ; celles de la génération 1970, en moyenne à 28 ans. Pour les hommes, les chiffres du célibat sont peu différents (un ou deux pour cent de plus), mais l'âge au mariage est plus élevé : de 24,4 ans dans la génération 1945, il pourrait dépasser 30 ans dans la génération 1970.

Ainsi, la proportion de personnes ne se mariant pas a triple : aussi loin que remontent les statistiques, jamais on n'avait observé un pourcentage aussi élevé de personnes restant en dehors du mariage.

Le mariage a donc perdu beaucoup d'adeptes en France et il en est de même dans nombre de pays européens. Dans ce domaine, c'est la Suède qui donne l'exemple,

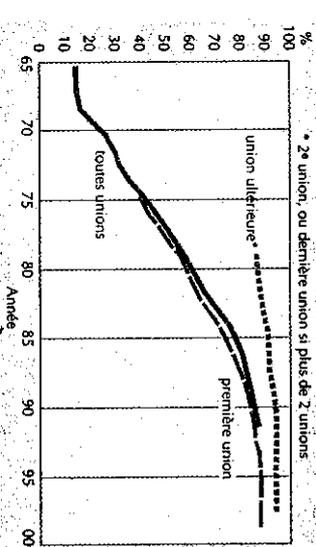
avec plus de quatre personnes sur dix ne se mariant pas dans les nouvelles générations. Si le mariage reste un peu plus fréquent en France, notre pays se situe néanmoins parmi ceux où il a perdu le plus de terrain : sa fréquence est actuellement comparable à celle observée en Finlande, légèrement supérieure à celle de la Norvège. C'est en Irlande et en Europe du Sud (Espagne, Italie, surtout Grèce et Portugal) que le mariage demeure le plus fréquent et continue à concerner plus de 85 ou 90 % des femmes.

Le développement de la cohabitation hors mariage

Cette chute profonde de la nuptialité reflète surtout la défiance des nouvelles générations vis-à-vis du mariage en tant qu'institution et non de la vie en couple. Elle

a coïncidé avec le développement de la cohabitation hors mariage qui s'est répandue rapidement dans toutes les couches de la société. Peu à peu, ce n'est plus le mariage mais la cohabitation qui marque le début de la vie commune pour de nombreux couples : alors qu'au début des années 1970, environ un couple sur six débutait son union hors mariage, c'est le cas de neuf couples sur dix aujourd'hui (graphique 2). Et lorsqu'il ne s'agit pas de la première union, c'est le cas de plus de 95 % des couples car ce mode d'entrée en union s'est répandu encore plus vite chez les hommes et les femmes ayant déjà fait l'expérience d'une rupture d'union.

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'UNIONS COMMENCÉES HORS MARIAGE DEPUIS 1965



Graphique 2 - Source : L. Toulemon, 1996 - Enquête EHF, 1999.

Cependant, notons que le mariage direct, sans cohabitation préalable, n'a pas encore totalement disparu : aujourd'hui encore, un peu plus d'une fois sur dix, le mariage coïncide avec la première vie en couple. Cette fréquence s'observe depuis le milieu des années 1990 et semble être aujourd'hui stabilisée. Elle dépend peu du milieu social (à l'exception des agriculteurs qui restent un peu plus attachés au mariage direct) et de la durée des études (sauf pour les hommes quand ils ont fait des études longues). Elle diffère légèrement selon l'âge à la mise en couple : pour les femmes, mais surtout pour les hommes, le mariage direct est d'autant plus fréquent que l'âge s'élève. En somme, le mariage direct ne demeure un peu plus présent que dans quelques sous-populations particulières.

Des cohabitations qui prennent parfois souvent au mariage

Dans les années 1970, les couples cohabitant hors mariage restaient peu de temps dans cette situation car beaucoup légalisaient rapidement leur union : chez les femmes, parmi les premières unions commencées hors mariage vers 1975, la moitié s'était mariée dans les deux ans. Mais, parmi les unions commencées vers 1985, la proportion de mariées au bout de deux ans n'est plus que d'un tiers (32 %) et elle est aujourd'hui inférieure à un cinquième (19 %) parmi les premières unions de 1993-1997).

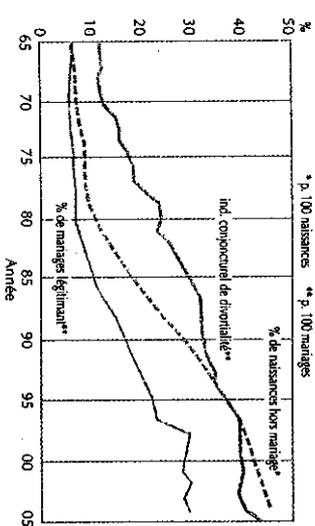
Ainsi, au début, la cohabitation était plutôt considérée comme une période de test de la vie à deux ; elle était généralement et assez rapidement suivie d'un mariage, souvent lorsque le couple désirait un enfant ou lorsqu'un enfant s'annonçait. Progressivement, le mariage n'a plus été considéré comme un préalable indispensable pour accueillir un enfant ; il n'est plus devenu qu'une option, un choix de vie, après parfois de longues années de vie commune, si l'union n'a pas été rompue avant.

De plus en plus de naissances hors mariage

L'une des manifestations les plus visibles de cette diffusion progressive de la cohabitation comme mode d'entrée en union et de l'allongement des périodes de cohabitation hors mariage est l'augmentation considérable du nombre et de la proportion des naissances hors mariage. On a vu plus haut que le nombre de naissances de mères non mariées avait été multiplié presque par 6 depuis 1970, tandis que leur proportion dans l'ensemble des naissances était multipliée par 6,5 (tableau 1 p. 39). En fait, la hausse de la proportion des naissances hors mariage suit avec un petit décalage celle de la cohabitation (graphique 3) : elle ne débute qu'à la fin des années 1970 et s'accélère fortement dans les années 1980, lorsque les unions libres sont devenues non seulement plus nombreuses, mais plus souvent fécondes. Ainsi, aujourd'hui, plus de 44 % des enfants naissent de parents non mariés : c'est le cas de plus de la moitié des aînés (55 % environ des premières naissances) et d'un tiers des deuxièmes naissances. La majorité des mères ont donc leur premier enfant en dehors du mariage.

Cette proportion de 44 % de naissances hors mariage est relativement élevée en Europe occidentale et place la France aux premiers rangs de la fréquence du phénomène, juste derrière la Suède (56 % en 2002), la Norvège (50 %) et le Danemark (45 %).

ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE NAISSANCES HORS MARIAGE, DE LA PROPORTION DE MARIAGES AVEC LÉGITIMITÉ EN ET DE L'INDICATEUR CONJONCTUREL DE DIVORCEMENT



Graphique 3 - Source : Beaumel et al., 2004, Sardon, 1996 et du ministère de la Justice

Des enfants plus souvent reconnus, moins souvent légitimes

Bien que les statistiques de l'INSEE ne permettent pas de savoir si les parents d'un enfant né hors mariage habitent ensemble, toutes les informations recueillies par enquête prouvent que la hausse de ces naissances est avant tout le fait des couples cohabitants. Un sondage effectué dans les registres de l'état civil en 1997 montre ainsi que, parmi les enfants nés hors mariage en 1994, 83 % avaient été reconnus par leur père avant l'âge d'un mois, alors que cette proportion n'était que d'un tiers pour les enfants nés en 1970 ; parmi ceux qui ont été reconnus, seuls 6 % des parents ont déclaré des domiciles différents en 1994. En ajoutant ces enfants à ceux qui n'ont pas encore été reconnus à l'âge d'un mois (dont on sait que certains vivent cependant avec leurs deux parents), on arrive ainsi à une estimation par excès de 22 % d'enfants nés hors mariage en 1994 de

parents ne cohabitant pas au moment de la naissance, ce qui constitue une proportion nettement plus faible qu'en 1970 (77 %), lorsque ces naissances, certes beau-

coup moins nombreuses, étaient donc plus souvent le fait de mères seules.

Parmi les enfants nés en 1970, plus de la moitié (54 %) ont été légitimés par le mariage de leurs parents mais, parmi les enfants nés dans les années 1990, on estime que seuls 40 % le seront.

Des données plus récentes, recueillies par l'INSEE, confirment cette baisse de la fréquence des légitimations. Parmi les enfants nés en 1997 et 1998, environ un quart (26 %) ont vu leurs parents se marier avant leur cinquième anniversaire et, au total, probablement 40 % des enfants seront ainsi légitimés.

Mariage ou PACS ?

Des comportements de plus en plus rationalisés

Le nombre de mariages légitimant des enfants a beaucoup augmenté : on en comptait 21 000 en 1970 et 78 000 en 2002, après un maximum de 87 000 en 2000. La proportion de mariages légitimant des enfants est ainsi passée de 5 % à 28 %, après avoir atteint 29 % en 2000 (tableau 1) ; l'évolution de cette proportion suit, elle aussi avec un petit décalage, celle de la diffusion de la cohabitation (graphique 3). L'accroissement du nombre et de la proportion de mariages légitimant plusieurs enfants est également une preuve indirecte de l'allongement des durées de cohabitation avant mariage : jusqu'au début des années 1980, plus de 80 % d'entre eux ne légitimaient qu'un seul enfant ; aujourd'hui, moins des deux tiers (64 %) légitiment un enfant, 29 % en légitiment deux, et 7 % au moins trois. Ainsi, au total, un mariage sur dix (sur l'ensemble des mariages chaque année) unit un couple qui a déjà eu au moins deux enfants ensemble.

Après une augmentation assez régulière, l'évolution de

la proportion de mariages légitimant est devenue un peu chaotique depuis la fin des années 1990 (graphique 3).

La proportion fait un premier bond en 1996 (passant de 23 % à 28 %), lorsqu'une reprise sensible de la nuptialité a été provoquée par la suppression des avantages fiscaux ⁽¹⁾ accordés aux couples non mariés avec enfant(s). L'effet de la nouvelle législation fiscale se prolonge en 1997 (la proportion de légitimations atteint une première fois 29 %) puis s'atténue progressivement lorsque le passage à l'an 2000 ravive un peu l'attrait du mariage ; les mariages légitimants font un nouveau saut (87 000, soit 29 % des mariages), puis diminuent à nouveau, à peu près au même rythme que l'ensemble des mariages en 2001 et 2002.

Depuis une dizaine d'années, l'évolution des mariages, en particulier ceux des couples ayant déjà des enfants, semble donc de plus en plus liée à des incitations extérieures, en particulier fiscales ⁽²⁾.

Mais il se pourrait que le PACS, créé en novembre 1999, qui autorise les conjoints à bénéficier d'une imposition commune trois ans après la signature du contrat, soit à cet égard en concurrence avec le mariage. Si, après l'engouement de la première année, le nombre de contrats signés en 2001 était en léger reflux ⁽³⁾ (19 400 PACS contre 22 100 en 2000), le nombre de PACS signés chaque année n'a ensuite plus cessé de croître : 25 000 en 2002, 31 200 en 2003, et très certainement beaucoup plus de 35 000 en 2004. Bien que les statistiques publiées n'indiquent pas le sexe des partenaires, différents indices prouvent que ce sont principalement les couples hétérosexuels qui se tournent de plus en plus vers le PACS. Et cette concurrence avec le mariage pourrait devenir de plus en plus directe si le délai de trois ans pour bénéficier de l'imposition commune était supprimé, surtout si les conditions de transmission des biens entre les conjoints étaient alignées sur celles des époux.

Néanmoins, le chiffre des PACS conclus chaque année reste faible, comparé à celui des mariages (environ un PACS pour neuf mariages en 2003), surtout en comparaison du nombre de couples cohabitants non mariés, évalué à 2,7 millions d'après la dernière enquête emploi de l'INSEE (mars 2002).

Des premières unions de plus en plus tardives et fragiles

On a vu qu'au début des années 1970, les mariages avaient chuté, parce que l'âge au mariage avait beaucoup reculé, surtout parce que la fréquence des mariages avait baissé lorsque la cohabitation hors mariage avait commencé à se développer. Un autre facteur, un peu plus discret, a contribué également à ces changements : à partir de la seconde moitié des années 1970, les premières unions sont devenues plus tardives, puis légèrement moins fréquentes. Ainsi, à partir des générations nées à la fin des années 1950, la vie en couple a débuté de plus en plus tardivement :

- pour les hommes, l'âge moyen à la première union ⁽⁴⁾ est passé de 24,6 ans, dans la génération 1954, à 26,1 ans dans la génération 1969, soit une augmentation de 1,5 an en 15 générations ; chez les femmes, le recul de l'âge à la première union est de 1,2 an entre la génération 1958 (22,5 ans) et la génération 1971 (23,7).

Remarquons d'abord qu'en dépit du rapprochement du mode de vie entre les sexes ⁽⁵⁾, le calendrier de formation des premières unions demeure plus précoce d'environ deux ans pour les femmes.

Toutefois, pour les hommes, ce retard des premières unions s'accompagne d'un recul plus prononcé de la fréquence de la vie en couple : 11 % des hommes nés en 1969 et 7 % des femmes nées en 1971 arriveront à la cinquantaine sans avoir jamais vécu en couple, contre respectivement 8 % et 5,5 % des hommes et femmes nés quinze ans plus tôt.

Plus tardives, les unions sont aussi devenues plus fragiles. Ainsi, parmi les femmes ayant débuté leur première union vers 1980, 8 % d'entre elles avaient déjà rompu cette union dans les cinq ans, et 17 % dans les dix ans ; parmi les premières unions débutées vers 1990, la proportion de ruptures est presque le double avant cinq ans (15 %) et elle est de 28 % dans les dix ans.

La fragilité des unions commencées hors mariage

(qu'elles aient ou non été suivies d'un mariage) est plus grande que celle des mariages directs. Parmi les premières unions commencées vers 1980, 11 % des unions commencées hors mariage contre 5 % des mariages directs étaient rompus avant cinq ans, et respectivement 22 % et 12 % avant dix ans. Pour les unions débutées dix ans plus tard, l'augmentation des ruptures est forte pour les deux catégories d'union : 17 % des unions commencées hors mariage et 9 % des mariages directs ont été rompus dans les cinq ans ; respectivement 30 % et 17 % dans les dix ans. La fragilité fortement croissante des premières unions n'est donc pas uniquement due à la généralisation de la cohabitation ; l'instabilité conjugale s'accroît dans toutes les catégories d'unions.

Des divorces plus fréquents et de plus en plus rapides

La généralisation de la cohabitation pré matrimoniale n'a donc pas diminué la fréquence des divorces. Au contraire, dans un premier temps, l'augmentation de la divortialité semble accompagner directement la diffusion de la cohabitation ⁽⁶⁾ (graphique 3) : l'indicateur conjoncturel de divortialité passe rapidement de 11

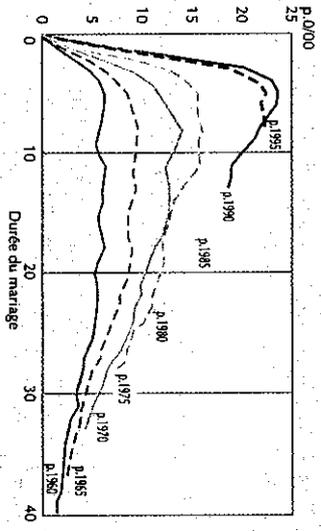
UNIONS ET RUPTURES D'UNION : COMMENT LES OBSERVER ?

Les statistiques ne peuvent rendre compte que des unions légales. Ainsi, la statistique des mariages est-elle fournie par l'INSEE (les formulaires sont remplis par les mariés qui enregistrent les mariages) et celle des divorces par le ministère de la Justice (les tribunaux fournissent des statistiques annuelles sur toutes les affaires traitées dans l'année). Plus récemment, c'est ce même ministère qui a été chargé de fournir des statistiques sur les PACS (pactes civils de solidarité) conclus devant les tribunaux d'instance. Néanmoins, celles-ci sont extrêmement frustes et ne permettent aucune analyse socio-démographique : seul le nombre total de contrats conclus et dissous chaque trimestre est fourni.

Quant aux unions cohabitantes, seules les enquêtes permettent d'observer leur formation, leur transformation éventuelle en mariage et leur rupture. L'enquête "Étude de l'histoire familiale" INSEE-INED de 1999 (ou EHF 1999) est la source principale de tous les chiffres cités dans cet article pour ces unions : 145 000 hommes et 235 000 femmes âgés de 18 ans ou plus ont rempli un questionnaire de quatre pages comportant des questions sur leurs enfants, leurs périodes de vie en couple (la première et la plus récente lorsqu'ils avaient vécu plusieurs unions) et les langues parlées dans l'enfance.

divorces pour 100 mariages à la fin des années 1960, à plus de 30 dès 1985 ; il s'établir à 38 % de 1995 à 2001, puis grimpe à nouveau jusqu'à 42,5 % en 2003. Cependant, il s'agit d'un indicateur annuel qui tient compte de tous les mariages soumis au risque. Des divorces pouvant être prononcés à des durées de mariage élevées, il faut attendre de longues années pour pouvoir estimer la fréquence des divorces dans les promotions de mariages. Ainsi, la fréquence de 11 divorces pour 100 mariages est en fait celle des couples mariés en 1950, et la fréquence de 30 % est celle des couples mariés vers 1970 ; peu d'entre eux avaient cohabité avant le mariage. Donc, la forte hausse de la divortialité précède en fait la diffusion de la cohabitation. La fréquence des divorces devrait dépasser 38 % à partir de la promotion 1984 environ, et il est bien trop tôt pour pouvoir pronostiquer la fréquence des divorces parmi les mariages célébrés au début des années 2000.

QUOTIENTS DE DIVORCE À CHAQUE DURÉE DE MARIAGE DANS CERTAINES PROMOTIONS (p. 1000 MARIAGES SUBSISTANTS)



Graphique 4 - Source : calculs de l'auteur d'après des données de Sardon, 1996 et du ministère de la Justice

Le graphique 4 illustre l'évolution du risque de divorcer en fonction de la durée de mariage au fil des promotions. Contrairement à une idée répandue, il n'y avait pas, jusque récemment, de maximum très marqué, étayant l'idée d'un cap à franchir au-delà duquel le risque de rupture serait presque écarté. Dans les anciennes promotions (1960 et 1965), les risques de divorcer

étaient presque les mêmes entre cinq et vingt ans de mariage environ, avant de décroître doucement. Mais ensuite, les risques ont beaucoup plus augmenté aux durées courtes, si bien qu'aujourd'hui, c'est autour de la cinquième année de mariage que les risques sont les plus élevés. Néanmoins, les courbes ne s'emmêlent pas : quelle que soit l'augmentation des risques aux premières durées de mariage d'une promotion à l'autre, les couples restés mariés ont des risques de rupture plus forts que ceux des promotions précédentes aux mêmes durées. Seuls les couples mariés après 1990 semblaient vouloir briser cette tendance à divorcer de plus en plus, et de plus en plus tôt ; mais la hausse récente de la divortialité a remis en question cette modération.

Des risques de rupture constants?

Vue d'ensemble

Au début des années 1970, il n'était guère envisageable de vouloir vivre en couple sans se marier, encore moins d'avoir un enfant en dehors du mariage. On se mariait tôt, et peu d'hommes et de femmes restaient célibataires. Mais certains signes avant-coureurs montraient que le mariage était déjà en train de changer : la montée des divorces mettait en cause son indissolubilité, la fréquence élevée des conceptions pré-nuptiales prouvait que les relations sexuelles débutaient de plus en plus souvent avant le mariage. Puis, c'est la vie en couple qui a précédé le mariage. Puis, alors on se mariait lorsqu'on désirait un enfant ou lorsqu'on en attendait un. La maîtrise de la contraception ayant permis que la cohabitation se prolonge sans risque de grossesse, le mariage semble alors avoir perdu de son impératif, y compris lorsqu'un enfant s'annonçait. Plus de la moitié des premiers-nés, et le tiers des deuxièmes enfants naissent aujourd'hui de parents non mariés ; une proportion de plus en plus faible d'entre eux voit ensuite ses parents se marier. Si certains restent attachés au mariage, pour d'autres, il ne semble plus qu'une option dans

leur parcours conjugal et leur décision de convoler dépendra d'un choix rationnel susceptible d'être influencé par des incitations extérieures. Mariées ou pas, les unions sont devenues de plus en plus fragiles : divorces et ruptures d'union sont plus fréquents et se produisent de plus en plus tôt. Ainsi, il deviendra de moins en moins courant de faire sa vie avec un seul conjoint ; les parcours conjugaux sont de plus en plus complexes. ■

NOTES

- 1 - Rappelons que, jusque-là, tous les parents non mariés, cohabitant ou non, paient légalement une demi-part supplémentaire pour enfant à charge, ce qui permettait, aux parents non mariés, tous deux actifs de payer moins d'impôts que les couples mariés dans la même situation.
- 2 - D'autres pays en Europe (l'Autriche en 1987, surtout la Suède en 1989) ont connu des variations encore plus brutales des mariages pour des motifs financiers.
- 3 - Comme tous les chiffres cités dans cet article, ce nombre ne couvre que les PCS siglés en France métropolitaine.
- 4 - Première cohabitation d'une durée au moins égale à six mois.
- 5 - On pense en particulier à l'âge au moment de la première expérience sexuelle, aujourd'hui presque identique pour les garçons et pour les filles, et à l'âge de fin d'étude, très semblable pour les deux sexes, voire légèrement plus tardif pour les filles.
- 6 - Si le nombre de divorces augmente rapidement dans les années 1970 (géographique 1), passant très rapidement de 40 000 à plus de 100 000, il n'augmente plus guère à partir du milieu des années 1980 car le nombre de mariages soumis au risque a beaucoup diminué. Cela n'empêche pas les risques de divorce de continuer à augmenter (géographique 3).

Numéros à venir

INFORMATIONS SOCIALES N° 123

Logement, habitat, environnement

"Habiter" est un verbe riche de sens. Il déborde la question du logement. Habiter, c'est aussi une manière d'être dans son environnement. Concrètement, les ménages se trouvent aujourd'hui face à une crise d'un nouveau type. Le traditionnel parcours résidentiel, de la location à l'accession à la propriété, ne va plus de soi. La nouvelle procédure du "renouveau urbain", qui vise à créer une mobilité résidentielle pour des populations captives de l'habitat locatif social, fait débat. L'injonction de "mixité sociale" dans les politiques urbaines sera-t-elle suivie d'effets, alors que le logement est le marqueur privilégié d'une chaîne d'échelons qui commence par le haut de l'échelle sociale ?

INFORMATIONS SOCIALES N° 124

Politiques familiales et sociales dans les pays de l'Est

Dans les pays de l'Est, peut-on parler de politique familiale ? Nous avons rassemblé, dans un sujet encore peu exploré, un ensemble de données et d'analyses d'experts qui permettent d'appréhender la nouvelle donne, familiale et sociale dans ce que nous nommons "les pays d'Europe de l'Est". L'entée démographique montre une population en déclin, en même temps que les structures de la famille se transforment, et dans leur sillage les conceptions de la vie familiale. Les solidarités demeurent fortes, d'autant que l'Etat est en recul, et que l'on voit se profiler de nouveaux partenaires, les ONG et les entreprises. Dans ces nouvelles configurations les femmes jouent un rôle déterminant et sont particulièrement exposées.

Bibliographie

- > C. Beaumel, A. Désesquelles, L. Richet-Mastain et M. Vatan, "La situation démographique en 2002. Mouvement de la population", INSEE résultats, *Société* n° 34, 44 p. + CD Rom, 2004.
- > F. Munoz-Pérez et F. Prioux, "Les enfants nés hors mariage et leurs parents. Reconnaissances et légitimations depuis 1965", *Population*, 54 (3), 481-508, 1999.
- > F. Prioux, "L'évolution démographique récente en France", *Population-F.*, 59 (5), 2004.
- > F. Prioux, "L'âge à la première union en France : une évolution en deux temps", *Population-F.*, 58 (4-5), 623-644, 2003.
- > J.-P. Sardon, "L'évolution du divorce en France", *Population*, 51 (3), 717-750, 1996.
- > L. Toulemon, "La cohabitation hors mariage s'installe dans la durée", *Population*, 51 (3), 675-716, 1996.